

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf février à 18 heures 00 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **André ARROUCHE**, Maire.

Présents : Monsieur ARROUCHE André, Madame GAZEL Delphine, Monsieur BOITTIER Cyril, Monsieur CABROL Josian, Madame COUSTAL Ghislaine, Madame VIDAL FABRE Sylvie, Monsieur FABRE Thomas, Madame SEGONNE CATHALA Pascale, Monsieur GAZEL Jean-Luc, Madame PEYRAS Stéphanie, Monsieur VIDAL Michel, Madame CAUQUIL PATURAL Viviane, Monsieur GIRONA Bruno, Madame LAFON Claude

Représentés :

Monsieur Laurent CHARRAS par Monsieur Jean-Luc GAZEL
Madame Nadège MARTINEZ GIL par Madame Delphine GAZEL

Absents : Monsieur SOULIGNAC Jacques, Madame CARLAC Roxane, Madame MOLINIER Mégane.

Delphine GAZEL est élue secrétaire de séance à **l'unanimité**.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 18 Décembre 2024 – **Adopté à l'unanimité**

1 - Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal

Monsieur le Maire rappelle au conseil la mise en place du Compte Financier Unique (C.F.U.) et précise que c'est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur (la commune) et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur (la commune) et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Monsieur le Maire propose le vote du compte financier unique du budget principal dont les principaux résultats sont rappelés dans les tableaux suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2024 = Recettes-Dépenses = A	Résultat reporté de l'exercice 2023 = B	Résultat de clôture de l'exercice 2024 = A + B
Investissement	721 712,61 €	1 021 023,47 €	299 310,86 €	- 392 276,05 €	- 92 965,19 €
Fonctionnement	1 995 441,48 €	2 344 547,67 €	349 106,19 €	1 126 563,67 €	1 475 669,86 €
			648 417,05 €		1 382 704,67 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle Monsieur Michel VIDAL fait procéder au vote

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

2 - Etat des restes à réaliser de l'exercice 2024 du Budget Principal

Monsieur le Maire précise que les restes à réaliser correspondent aux dépenses d'investissements non mandatées et aux recettes d'investissements non titrées avant le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire précise que les restes à réaliser correspondent :

- **aux dépenses engagées** (engagement juridique c'est-à-dire, justifiées par des contrats, des conventions, des marchés ou des bons de commande signés.) **non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;**
- **aux recettes certaines** n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose d'adopter les restes à réaliser à : **NEANT**

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats du Budget principal

Monsieur le Maire précise au conseil que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 doit être affecté sur l'exercice 2025, en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire précise que l'affectation des résultats intervient après constatation des résultats de l'exercice 2024, c'est à dire après le vote du CFU 2024.

Monsieur le Maire rappelle que les restes à réaliser correspondent aux dépenses non mandatées et aux recettes non titrées avant le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2024 suivante :

Section de fonctionnement	Réalisé (CA 2024)
Dépenses	1 995 441,48 €
Recettes	3 471 111,34 €
Excédent de fonctionnement =	1 475 669,86 €

Section d'investissement	Réalisé (CA 2024)
001- Déficit d'investissement	- 92 965,19 €
001- Excédent d'investissement	- €
Restes à réaliser	- €
1068 - Besoin net en section d'investissement	92 965,19 €
002- Résultat net global	1 382 704,67 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

4 - Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe de l'eau et assainissement

Monsieur le Maire propose le vote du compte financier unique du budget annexe de l'eau et l'assainissement de l'exercice 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2024 = Recettes-Dépenses = A	Résultat reporté de l'exercice 2023 = B	Résultat de clôture de l'exercice 2024 = A + B
Investissement	176 258,99 €	317 441,91 €	141 182,92 €	74 051,81 €	215 234,73 €
Fonctionnement	539 423,93 €	492 757,08 €	- 46 666,85 €	361 666,12 €	314 999,27 €
			94 516,07 €		530 234,00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, Monsieur VIDAL Michel fait procéder au vote

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

5 - Etat des restes à réaliser 2024 du Budget annexe de l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire précise que les restes à réaliser correspondent aux dépenses d'investissements non mandatées et aux recettes d'investissements non titrées avant le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose de voter les restes à réaliser du budget de l'eau et l'assainissement à l'état NEANT.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

6 - Affectation des résultats du Budget annexe de l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2024 du budget annexe de l'eau et l'assainissement suivant :

Section de fonctionnement		Réalisé (CA 2024)
Dépenses		539 423,93 €
Recettes		854 423,20 €
Excédent de fonctionnement =		314 999,27 €
Section d'investissement		Réalisé (CA 2024)
001- Déficit d'investissement		- €
001- Excédent d'investissement		215 234,73 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement		- €
1068 - Besoin net en section d'investissement		- €
002- Résultat net global		314 999,27 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

7 - Budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement 2025

Monsieur le Maire présente le projet du budget de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :



Commune de Saint-pons de Thomières BUDGET PRIMITIF EAU 2025 - Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BP 2025	CHAPITRE	BP 2025
011 – Charges à caractère général (Participation SIVU, Entretien Station ARTENAC SAUR,...)	393 409,04 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté	314 999,27 €
012 – Charges de personnel (personnel affecté sur le service Eau)	47 000,00 €	013 – Atténuation des charges (Remboursement arrêts maladie,...)	- €
014 – Atténuations de produits (Reversement à l'agence de l'eau de la redevance pollution domestique et redevance modernisation des réseaux)	45 000,00 €	042 – Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements des subventions)	61 370,75 €
O22 Dépenses imprévues	- €	70 – Produits des services et ventes diverses (Eau, assainissement,...)	426 514,01 €
023 – Virement à la section d'investissement	79 932,33 €	75 Autres Produits de gestion courante (FCTVA)	5 036,19 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections (6811 - Amortissements des équipements)	200 078,84 €	77 Produits exceptionnels (Subvention du principal au service de l'eau)	- €
65 – Autres charges de gestion courante (Créances admises en non valeur...)	13 000,00 €		
66- Charges Financières (Intérêts d'emprunts, ICNE)	22 500,00 €		
67 – Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	5 000,00 €		
68 Dotations aux amortissement et provisions	2 000,00 €		
Total Dépenses	807 920,21 €	Total Recettes	807 920,21 €



Commune de Saint-pons de Thomières BUDGET PRIMITIF EAU 2025 - Section d'Investissement

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BP 2025	CHAPITRE	BP 2025
O20 Dépenses imprévues	- €		
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit d'investissement de l'exercice 2024)		001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent d'investissement de l'exercice 2024)	215 234,73 €
		O21 Virement de la section de fonctionnement	79 932,33 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements des subventions)	61 370,75 €	040 – Opération d'ordre de transfert entre sections (28 - Amortissements des équipements)	200 078,84 €
16 – Emprunts et dettes assimilées (Remboursement du capital)	80 000,00 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) et 10222 (FCTVA)	5 301,28 €
20 - Immobilisations incorporelles (Etudes,...)	- €	13 – Subventions d'investissements reçues (ETAT, Agence de l'eau et Département)	776 167,50 €
21 – Immobilisations corporelles (opérations d'investissements)	1 257 771,60 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	122 427,67 €
Total Dépenses	1 399 142,35 €	Total Recettes	1 399 142,35 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

8- Demande de subventions d'investissements

Monsieur le maire propose au conseil de déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes (FAIC) pour des travaux sur la voirie et les bâtiments communaux auprès du **Conseil**

Départemental de l'Hérault

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

9- Tarif concessions cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil la procédure de reprise de concession mise en place par la commune et précise que cette procédure de reprise, concerne 26 concessions.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires et que le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la reprise de 26 concessions,

Monsieur le Maire précise que des travaux sont nécessaires afin de pouvoir céder ces concessions.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des concessions en tenant compte de ces travaux comme suit :

	Montant Concession cinquantenaire	Montant Concession Perpétuelle
En terre d'une largeur de 1 mètre	650,00 €	1 000,00 €
En terre d'une largeur de 2 mètres	942,00 €	1 520,00 €
En terre d'une largeur de 3 mètres	1 240,00 €	2 040,00 €
Enfeu	900,00 €	1 500,00 €

Toute transaction relative à une modification d'un titre ancien (cinquantenaire) en perpétuel, fera l'objet d'une remise de 10% appliquée au tarif en vigueur majorée de 1% supplémentaire par année restant à courir.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

10- Transactions immobilières

Chemin de Carouillo :

Monsieur le Maire informe le conseil que le Chemin de Carouillo menant à la propriété de Monsieur CUFER nécessite de gros travaux qui seraient à la charge de la commune. Compte tenu que cette section de voirie n'a aucune utilité publique et ne desservant que des propriétés privées, il est proposé au conseil municipal de déclasser cette section de voirie pour la céder, afin d'éviter un investissement coûteux de remise en état d'une voirie non utilisée par la commune. M le Maire propose de le céder à titre gracieux aux consorts CUFER qui prendront les frais inhérents à cette opération à leur charge.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

Campotel du Jaur :

Suite à l'abandon d'exploitation du site par « Familles rurales », la municipalité a saisi la Communauté de Communes du Minervois au Caroux afin de pouvoir récupérer le bien propriété de la commune, pour permettre la relance de son activité essentielle sur la commune en besoin d'hébergement. M le Maire propose au conseil municipal d'accepter la reprise de la propriété du site et de son exploitation, sachant qu'une proposition de reprise de l'exploitation a été reçue de la part d'un investisseur privé.

Après débat, le conseil accepte la récupération du bien et charge M le Maire de saisir la communauté de communes pour avancer sur ce sujet.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

11 - Convention chantier solidaire PLIE

Monsieur le Maire Informe le conseil que dans le cadre du PLIE Haut Languedoc et Vignobles mis en œuvre par la Régie de Développement Local, l'association PASSERELLES SYNERGIE souhaite établir un partenariat avec la Commune de Saint-Pons de Thomières pour la fourniture d'un support pédagogique à un chantier solidaire et propose la signature d'une convention d'action Chantier d'Insertion avec l'association PASSERELLES SYNERGIES et la RDL.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

12 - Adressage des Rues

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer, par délibération, la dénomination des voies de la commune.

Indique qu'il procédera à la numérotation des immeubles par arrêté municipal.

Propose la prise en charge sur le budget communal de la première numérotation des habitations.

Propose le tableau suivant, comprenant les voies existantes, ainsi que les nouvelles voies créées afin de constituer un dossier complet à intégrer dans la Base Adresse Nationale :

Voies existantes		
Avenue de Castres	Rue de la Coutellerie	Rue du Roucas Blanc
Avenue de la Gare	Rue de la Fontaine des Récollets	Rue du Terrier
Avenue de Narbonne	Rue de la Gascagne	Rue du Truquet
Boulevard du Nord	Rue de la Miséricorde	Rue Gos
Chemin du Coustou	Rue de l'Ancienne Caserne	Rue Lampinet
Grand Rue	Rue de la Source	Rue Marcouyrine
Place des Pénitents	Rue de l'Aumônerie	Rue Napoléon
Place du Centre	Rue de la Voute	Rue Notre Dame
Place du Collège	Rue de l'Empery	Rue Pesseplane
Place du Foirail	Rue de l'Espitalet	Rue Petite
Place du Foiralet	Rue de l'Evêché	Rue Resplandy
Place du Marché	Rue des Pénitents	Rue Saint Amans
Plan de la Citadelle	Rue du Barry	Rue Sainte Barbe
Plan de la Gascagne	Rue du Centre	Rue Saint Martin
Rampe du Marché	Rue du Cherche Midi	Rue Vialbrune
Route d'Artenac	Rue du Cloître	Rue Villeneuve
Route de Bedarieux	Rue du Foiralet	Travers de Saint Mens
Route de Béziers	Rue du Pioch	Route de Narbonne
Route de la Salvetat	Rue du Planel	Rue de la Placette
Route de Marthomis	Rue du Pont	Rue Mazelière
Rue Basse	Rue du Pont de Las Peyres	Route de castres
Rue Charles Barthes	Rue du Quai	Place de l'Evêché
Rue de la Citadelle	Rue du Renard	Chemin de Portes
Nouvelles voies		
Avenue du Camp Soulel	Chemin Trencavel	Place de la source du Jaur
Chemin de Carouillo	Chemin Vieux	Place de Lattre de Tassigny
Chemin de Castel Fadeze	Esplanade du Barry	Place de l'école
Chemin de Combellaubert	Impasse de la Tannerie	Place du Martinet
Chemin de Coureus	Impasse d'Apprat	Placette de l'école
Chemin de la Calade	Impasse d'Artenac	Route de Cartouyre
Chemin de la Dueyre	Impasse de Guibert	Route de la Voie Verte
Chemin de l'Horte	Impasse de la Fourberie Haute	Route du Soulié
Chemin de Malvieu	Impasse de la Salesse	Route de Saint Pons
Chemin de Roque Pistole	Impasse de la Scierie	Route de Tailhos
Chemin de Saint-Mens	Impasse des Castagnaires	Rue de la Carreirasse
Chemin des Prades	Impasse du Chemin Vieux	Rue de l'Ancien Four
Chemin des Tuileries	Impasse du Coustou	Rue de la Porte Notre-Segné
Chemin du Bouriot	Impasse du Faubourg	Rue de L'Eglise
Chemin du Four	Impasse du Lauzet	Rue de l'Hopital
Chemin du Grand Cèdre	Impasse du Ruisseau	Rue des Pyramides
Chemin du Mas trincat	Impasse Fonclare	Rue des Roches Claires
Chemin du Roc	Impasse des Pipistrelles	Rue du Couvent
Chemin du Stade	Impasse Grandarié	Rue du Four à Pain
Chemin du Verdio	Impasse la Métairie Basse	Rue du Pont Entre Deux Villes
Chemin du Vieux Lavoir	Impasse les Marbrières du Jaur	Rue du Pountil
Chemin les Contentes	Impasse Nabes	Rue Frescatis
Chemin Saint Bauzille	Impasse Pré Vernières	Ruelle la Métairie Haute
Toponymes		
Bayssières	La Fons de Salles	Les Pauses
Bégot le Bas	La Fourbédie Haute	Les Théronnels
Bosc Nauvert	La Jante	Le Verdio
Brassac	La Pierre	Malvieu
Camp de Méric	La Prade Basse	Marcouyrine
Carouillo	La Prade Haute	Pigeonnier d'Artenac

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

13- Petites cités de caractères

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la visite de la Ville par la commission d'homologation a eu lieu le 4 Novembre 2024 et qu'à ce jour aucune restitution officielle n'a été faite à la commune. La municipalité étant toujours dans l'attente d'une réponse de la commission d'homologation. Compte tenu de cette non réponse officielle marquant un caractère de non-respect de dialogue et de transparence envers la commune qui s'est portée candidate.

Monsieur le Maire propose de retirer la candidature de la ville de Saint Pons de Thomières à la marque Petites Cités de Caractère®,

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

14 - Voyage scolaire Ecole élémentaire

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier des élèves de certaines classes de l'école Frescatis demandant une aide pour une sortie scolaire de 3 jours à Burlats qui s'élèverait à 197 € par enfant,

Propose au Conseil Municipal d'accompagner financièrement cette sortie, à titre exceptionnel, à hauteur de 2 000 €, sachant qu'une partie sera prise en charge par l'école et les parents,

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

15- Solidarité avec Mayotte

Monsieur le Maire rappelle les dégâts subis par l'île de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO et propose de soutenir les victimes à hauteur d'1€ par habitant, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 € à la Protection civile
- Faire un don d'un montant de 1000 € La Croix rouge

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

16 - Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de :
 - l'acquisition du 50 Grand'Rue et le projet mis en œuvre.
 - Intervention de l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition de 3 immeubles dans la Grand Rue
 - Remplacement des caméras nomades par des fixes au Jardin Public et à la Source du Jaur. Dossier en cours par FIPD. Mise en place avant la saison estivale.
 - Captage d'eau de Combeliaubert : en 2021 les héritiers étaient d'accord pour céder la parcelle, à ce jour ces derniers réclament une indemnité. Monsieur le Maire informe que la Commune prépare sa défense auprès d'experts qualifiés et du cabinet d'avocat agissant pour la commune.
 - La signature de l'acte le 18/02/2025, concernant la parcelle AC 0097 du Captage du Jaur avec la famille BARET.
 - La mise en place de réunions de quartier à partir du mois de Mai.
 - Lancement de petits travaux de la Halle du Marché pour la réouverture à partir du printemps pour la mise en place de marchés de producteurs, expositions artisanales, artistiques, ... M le Maire précise qu'une réunion publique sera mise en place prochainement pour l'organisation de la saison.
- Pascale CATHALA demande de mettre le programme du cinéma sur le site de la Mairie.
- Bruno GIRONA signale :
 - Que le bitume s'arrache au croisement de la Route de Narbonne – Monsieur le Maire précise que ces travaux seront repris au Printemps par le département.
 - La situation délicate concernant les ordures ménagères
 - Que des habitants se plaignent des nuisances faites par les paons. Monsieur le Maire précise que la municipalité a prévu de les remettre à une famille d'accueil.
- Stéphanie PEYRAS demande si la voirie de St Mens fait partie du programme 2025. Monsieur le Maire indique que cette section de voirie est inscrite, avec d'autres sur le programme 2025. Les travaux de ce programme sont prévus sur différents secteurs de juin à octobre.

Séance levée à 20 h 15

Le Maire,



André ARROUCHE.

La secrétaire de séance,

Delphine GAZEL.